

## Rapport N° 234/2020

### **Stations de pompage du Bucleis et des Pralies, création d'une nouvelle liaison**

Demande de crédit de CHF 773'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies.

---

Nyon, le 15 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 15 décembre. Elle était composée de Mesdames Marina Alberti, Béatrice Enggist, Mireille Guignet, Danièle Schwerzmann et de Messieurs Olivier Monge, Pierre Walhen et Jean-Pierre Vuille (Président et rapporteur). Monsieur Fabrice Baertschi était excusé.

La commission remercie pour leurs réponses Monsieur Vincent Hacker, Municipal, Monsieur Thierry Magnenat, Directeur des Services Industriels de Nyon et Monsieur Serge Guebey Directeur du service réseau des eaux des SIN.

#### **Introduction**

Le réseau de distribution des SI Nyon est constitué de plus de 160 km de conduites, trois réservoirs de stockage qui sont alimentés par cinq sources, trois puits de pompage dans la nappe phréatique et par les installations de la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN). Toutes ces installations alimentent en eau 30'600 habitants de Nyon et environs. L'eau (denrée alimentaire) et sa distribution répondent à des lois et directives en constante évolution et de plus en plus restrictives.

#### **Travaux en finition**

Le Conseil communal, en mars 2018 (préavis 79/2017) a octroyé un montant de CHF 1'584'000.- pour le projet de réfection complète de la station de pompage dans la nappe phréatique de Bucleis et des travaux y relatifs. Ces travaux retardés par la crise sanitaire seront terminés ce printemps. L'OFCO a validé ce projet à condition d'avoir la possibilité d'interconnecter les stations (qui se situent sur la commune de Duillier) du Bucleis et des Pralies entre elles en vue d'obtenir de meilleures redondances de pompage et d'améliorer les mélanges d'eau.

## **Contexte actuel**

Suite à une nouvelle directive entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant le chlorothalonil, les SIN ont procédé à des analyses de l'ensemble de leurs ressources durant le premier semestre. Les résultats ont démontré la présence de métabolites (produits de dégradation) du chlorothalonil dans les puits du Bucleis et du Fresne. Ces deux puits ont immédiatement été mis hors service en accord avec l'Office de la consommation (OFCO). En vertu des normes en vigueur et compte tenu de l'architecture du réseau, il n'était pas possible de continuer le pompage sans péjoration de la qualité de l'eau. La vente et l'utilisation du chlorothalonil sont interdites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Néanmoins, selon les spécialistes, il faudra attendre plusieurs années ou décennies pour que les traces laissées par les métabolites disparaissent de nos nappes phréatiques. Le temps de séjour dans les sols et dans les nappes dépend de certaines propriétés comme leur persistance, leur mobilité, leur solubilité, leur capacité d'adsorption (fixation d'une substance sur une surface).

## **Le produit**

La substance mère chlorothalonil est classée dans la catégorie des substances « probablement cancérogènes ». Il en découle que, par mesure de précaution, les propriétés toxicologiques de ses métabolites sont également classées comme pertinentes et sont fortement réglementées. A ce jour, aucun effet nocif n'a pourtant été prouvé par les études en écotoxicologie. Comme cela ne peut cependant être totalement exclu, le principe de précaution s'applique au sujet de l'exposition des consommateurs à ces substances. (Informations tirées de : Ville de Lausanne/Qualité de l'eau). Le chlorothalonil est une substance cristalline incolore et inodore. Il est utilisé comme biocide pesticide, en substance active de produit phytosanitaire, entrant dans la composition de certains antifouling en raison de ses propriétés fongicides. C'est aussi un antigerminatif de contact. Il appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. (Informations tirées de Wikipédia).

## **Travaux à réaliser**

Cette nouvelle liaison réalisée par la pose d'une conduite de polyéthylène de  $\varnothing$  355 mm d'interconnexion entre les pompes du Bucleis et des Pralies était déjà prévue à l'horizon 2022-2025 et approuvée par l'OFCO. Elle permettra de diriger ces eaux directement sur le réservoir de l'Asse.

Une deuxième canalisation de même produit et de même diamètre sera également posée entre la station des Pralies et la ferme des Pralies. Elle permettra de diriger les eaux de pompage des Pralies vers le réservoir des Crues via le réseau supérieur. Cette conduite remplacera une ancienne conduite en fibrociment inadaptée pour une telle pression.

Ces canalisations seront posées en plein champs sur un tracé de conduites existantes, des servitudes le permettent. Les propriétaires et exploitants ont été informés.

## **Conclusion**

Les travaux en partie déjà réalisés et à venir rendront possible l'utilisation de l'eau de la station de pompage du Bucleis en abaissant le seuil de ce produit par mélange et brassage dans le réservoir de l'Asse. Ces travaux, agréés par l'OFCO sont nécessaires pour un approvisionnement suffisant et conforme aux lois et directives.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 234/2000 « Stations de pompage du Bucleis et des Pralies, création d'une nouvelle liaison. Demande de crédit de CHF 773'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit de CHF 773'000.- (HT) à la Municipalité pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies,
2. de prélever le montant de CHF 773'000.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 5'821'616.- en tenant compte des montants engagés au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 62'000.-.

La Commission :

Alberti Marina  
Enggist Béatrice  
Guignet Mireille  
Schwerzmann Danièle  
Baertschi Fabrice  
Monge Olivier  
Vuille Jean-Pierre (Président & Rapporteur)  
Wahlen Pierre